

Avocat et chroniqueur à « Rock & Folk », Fabrice Epstein ravive la grande époque du rock en analysant des décisions judiciaires

La petite musique de la justice

ANTOINE ALBERTINI

C'est un choix judicieux de n'offrir aux faits divers de chair et de sang, aux coups de revolver et sordides carambouilles d'agents véreux que la portion congrue de ces 300 et quelques pages solidement illustrées. Certes, les amateurs croiseront dans ce *Rock'n'Roll justice* le nabot emperruqué et féminicide Phil Spector, le cadavre du rappeur prodige Tupac Shakur et le regard halluciné du père de Marvin Gaye, auteur du fatal coup de feu qui mit fin à la carrière de son rejeton le 1^{er} avril 1984. Mais, en fin juriste, Fabrice Epstein, avocat et chroniqueur à *Rock & Folk*, préfère les chemins de traverse, explore les décisions oubliées, rend compte de jugements civils ou commerciaux qui racontent autant une époque que les affaires criminelles, ces tragiques et banales sautes d'humeur du quotidien.

En somme, il presse le *jus romain* d'où dérive notre terme « justice », soit la quintessence du droit, jurisprudence et doctrine mêlées, pour montrer que l'essentiel est ailleurs : en se répondant depuis le prétoire, le droit et la musique façonnent la société autant que la société peut influencer jugements et mélodies. Ceci est particulièrement vrai pour le rock – ici entendu au sens large –, genre subversif par excellence et pour cette raison objet de tous les débats publics, du suicide aux droits d'auteurs, de la propriété intellectuelle à l'usage de drogues.

Dans les années 1980, Tipper Gore, épouse d'Al, futur vice-président des États-Unis et militant écologiste tardif, aurait pu trouver ample matière à réflexion dans ce rapport entre la musique et l'état d'une société, *hic et nunc*. En lançant sa croisade pudibonde contre les paroles de chansons jugées contraires aux bonnes mœurs, elle finit par obtenir que des autocollants « *Explicit Lyrics* » ornent les pochettes



Le chanteur Gary Glitter, devant le tribunal de Bristol (Royaume-Uni), en novembre 1999. ALAMY STOCK PHOTO

des albums incriminés, si bien que les ventes décollèrent, précipitant des millions de gamins dans les bras des « corrupteurs de la jeunesse » qu'elle entendait museler.

ROCK'N'ROLL JUSTICE.

UNE HISTOIRE JUDICIAIRE DU ROCK, de Fabrice Epstein, La Manufacture de livres, 318 p., 25 €.

Une loi oubliée

A quelques exceptions près, les juges se montrent peu enclins à accueillir comme une marque de créativité les excès du rock et de ses dérivés, incapables qu'ils sont d'entendre le vent du changement hurler en bourrasques de riffs. En 1977, devant le tribunal de Nottingham (Angleterre), de bonnes âmes invoquent ainsi une loi oubliée, remontant à 1899, pour réclamer la censure de l'album *Never Mind the Bollocks* (« on s'en bat les couilles ») des Sex Pistols. Matoise, la défense des punks fait alors citer à la barre un honorable directeur du département d'étu-

des anglaises de l'université du coin, de surcroît philologue et pasteur anglican. Les juges apprennent à cette occasion que le terme *bollocks* désigna successivement de petites balles puis des orchidées et, enfin, des hommes d'église. Conclusion : *no offense, your honour!* Les plaignants sont déboutés, l'album se vend comme des petits pains et la loi du XIX^e siècle sera abrogée dans la foulée.

De Gainsbourg à la Cour de cassation en passant par la geste des Daft Punk faisant plier la Sacem – la France n'est pas oubliée! –, ces dizaines d'affaires judiciaires (dont certaines sont tirées de chroniques déjà parues) traitent, prévient M^e Epstein, « de calomnie, de culpabilité, de mythe, de contre-pouvoirs et de transgression ». Autant d'excellentes matières à débattre pour les tribunaux. Et, au passage, une définition assez exacte du rock'n'roll. ■